



ECOPOP

## Permis d'exploiter

© Eric Roset

En limitant à 0,2% le solde migratoire annuel, Ecopop signifierait la fin de la libre circulation et l'accentuation de la division entre résident-e-s et main d'œuvre étrangère avec permis de courte durée, bien plus précaire.

**Votations** • Le corps électoral suisse devra se prononcer, le 30 novembre prochain, sur l'initiative d'Ecopop «Halte à la surpopulation - pour une gestion durables des ressources naturelles». Si d'aventure elle devait être acceptée, ce serait la fin définitive de la libre circulation. Ce serait offrir aux patrons sans scrupules la possibilité d'accentuer les divisions entre main d'œuvre résidente

et main d'œuvre étrangère. Les employeurs pourraient ainsi profiter de la faiblesse d'une main d'œuvre totalement précarisée pour faire pression sur les salaires et les conditions de travail de l'ensemble des travailleuses et des travailleurs de ce pays.

### TRAVAILLEUR-EUSE-S PRÉCAIRES

De tous temps, les économies développées ont attiré

les travailleur-euse-s des régions en crise. Les politiques migratoires restrictives n'y ont jamais rien changé. Depuis les années 1950, le besoin en main d'œuvre immigrée en Suisse a oscillé entre 20% et 25% de la population active. Avec l'acceptation de l'initiative Ecopop, une limite précise sera posée pour la population résidente. Toutefois, les employeurs pourront tout à leur guise

contourner les contraintes bureaucratiques de l'initiative et même les utiliser contre les travailleur-euse-s.

Une fois les contingents prévus épuisés, les employeurs se tourneront vers une main d'œuvre considérée comme non-résidente: les frontalier-ère-s, les titulaires d'un permis de courte durée et les sans-papiers. Les bénéf-

> suite en page 4

### OUI À LA JUSTICE FISCALE

Pourquoi le SIT recommande de voter 2xOUI le 30 novembre à l'abolition des forfaits fiscaux.

5

### PROTECTIONS CONTRE LE LICENCIEMENT

Le droit suisse ne protège pas assez contre les licenciements, notamment antisyndicaux. Il faut que cela change.

7

### DOSSIERS SERVICES PUBLICS

Depuis des années, les conditions de travail du personnel des services publics et para-publics font l'objet d'attaques incessantes dont l'objectif est de miner le rôle redistributeur de l'Etat.

8-9

### LA CONSTRUCTION SE MOBILISE

Plus de 500 travailleurs issus de tous les corps de métiers du bâtiment se sont rassemblés le 2 octobre dernier pour réclamer une hausse de salaire de 150 francs par mois.

10

### INTERVIEW

Entretien avec une militante du SIT et employée de maison qui ne mâche pas ses mots.

13

# Billet de la présidence

## UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL


Nous constatons quotidiennement la dégradation des conditions de travail et aucun secteur de l'économie n'est épargné. La conséquence plus perceptible de cette situation est la paupérisation croissante de la population qu'il s'agisse de celle en activité professionnelle ou de celle déjà à la retraite. Le recours à l'assistance sociale devient petit à petit une chose normale avec laquelle on perd à chaque fois un peu plus de sa dignité d'être humains.

Le besoin d'assistance ne cesse de croître alors que les travailleuses et travailleurs contribuent et ont contribué depuis des décennies à la prospérité économique de la Suisse. Cette richesse cumulée ne profite pourtant qu'à une petite minorité de la société. Le système néolibéral creuse les inégalités et fabrique de plus en plus de travailleurs-euses pauvres.

Le principal outil de répartition des richesses que constituent les Convention collectives de travail, touche aujourd'hui ses limites. Alors qu'elles ont contribué au développement économique de la Suisse, elles sont aujourd'hui fragilisées voire dénoncées par le patronat qui ne veut plus s'embarasser des contraintes qu'elles imposent. De plus, les CCT ne couvrent qu'une partie des actifs-ves, alors que c'est l'ensemble de la société qui se précarise.

L'autre outil de répartition des richesses, c'est l'Etat, qui redistribue les richesses sous forme de services et de prestations sociales via l'impôt. Or que constate-t-on? Cet outil est également attaqué par le patronat et ses représentant-e-s politiques, qui cherche toujours à contribuer le moins possible et qui diminuent chaque fois qu'il le peut les prestations à la population.

C'est donc l'ensemble du contrat social qui est remis en discussion. On ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre, refuser de partager la richesse produite par tous-tes ni en salaire ni en impôt.

Alors que la population vieillit et se précarise à grande vitesse, il est urgent de renégocier ce contrat social. Un contrat qui assure des revenus corrects et qui permettent à tous-tes les travailleur-euse-s de vivre dans la dignité. Un contrat qui assure une couverture sociale solide à toutes et tous, indépendamment du rôle qu'ils-elles occupent dans la société. Il est inadmissible que dans une des pays les plus riches de la planète, un-e travailleur-euse doive vivre avec moins de 4 000 frs par mois, ou un-e retraité-e avec à peine 2 000 frs. 

Jorge-Alejandro Muñoz



## SOMMAIRE

### ÉDITO

Prendre l'argent là où il est **p3**

### VOTATIONS

Sous le vernis écolo, encore une initiative xénophobe **p4**  
Les super-riches doivent aussi payer leurs impôts! **p5**  
Supprimons le bouclier fiscal **p5**

### ACTUALITÉ

Les multinationales contre la démocratie **p6**  
Améliorer la protection des délégué-e-s syndicaux-ales **p7**

### DOSSIER

Pas de répit pour les services publics **p8**  
Un simulacre de négociation **p9**  
Offensive ou défensive, l'action syndicale paie **p9**

### SECTEURS

Les ouvriers exigent leur part du gâteau **p10**  
Attention, patron voyou **p10**  
Parcours du combattant **p11**

### HISTOIRE

Il y a 150 ans se créait l'Association internationale des travailleurs **p12**  
L'armée suisse tue des ouvriers **p12**

### ENTRETIEN

Du pain sur la planche **p13**

### ANNONCES

**p14**

### EN ACTION

Une assemblée combative **p16**



**syndicat**

interprofessionnel  
de travailleuses et  
travailleurs

### HORAIRES

9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30  
sauf le vendredi (jusqu'à 17 h)  
Les renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut pour cela passer aux permanences.

### PERMANENCES DU SIT

**Bâtiment, parcs et jardins**  
mardi de 15 h à 18 h  
jeudi de 15 h à 18 h

**Nettoyage, entretien, régies, agriculture**  
mardi et jeudi de 15 h à 18 h au 1<sup>er</sup> étage

**Hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure**  
mardi de 14 h à 17 h  
jeudi de 14 h à 17 h

**Services, garages, sécurité, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance**  
jeudi de 14 h à 17 h

**Santé, social, secteurs public et subventionné**  
mardi de 10 h 30 à 13 h 30  
mercredi de 15 h à 18 h

**Travailleurs-euses sans statut légal (sans-papiers)**  
lundi de 14 h à 17 h  
jeudi de 9 h 30 à 12 h

**Service des impôts**  
Déclaration: sur rendez-vous  
+41 (0) 22 818 03 00

### CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

guichet: lundi, mardi, mercredi  
et vendredi de 14 h à 17 h  
tél.: +41 (0) 22 818 03 33  
tous les matins, de 9 h à 12 h

### CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers  
case postale 3287, 1211 Genève 3  
tél.: +41 (0) 22 818 03 00  
fax: +41 (0) 22 818 03 99  
courriel: sit@sit-syndicat.ch  
web: www.sit-syndicat.ch

# Prendre l'argent là où il est

Année après année, la droite impose des cures d'amaigrissement aux services publics et au secteur subventionné tout en refusant de chercher l'argent pour financer les prestations là où il est, sur les comptes en banques et dans les poches des riches et des actionnaires. Le projet de budget 2015 de l'Etat de Genève ne sort pas de cette logique infernale. Lors de la présentation de son programme de législature en juin 2014, le Conseil d'Etat a publié un document programmatique vide de contenu mais au titre évocateur « Annoncer la couleur ». Trois mois plus tard sans surprise voici la couleur: un budget anti-social qui s'attaque aux plus démunis et aux classes moyennes inférieures. 17 000 personnes à bas et moyen revenu se verront purement et simplement supprimer la subvention pour payer les primes d'assurance maladie dont le coût

augmente, dont 1300 bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS-AI. La réduction de moitié du supplément d'intégration de l'aide sociale, contestée par une pétition munie de plus de 4000 signatures, est intégrée au budget. Priver de 150 frs mensuels les plus démunis qui tournent avec une aide sociale d'à peine plus de 2000 frs mensuels en dit long sur les intérêts que sert ce gouvernement à majorité de droite et d'extrême droite.

Le plus choquant dans ce projet de budget, c'est que n'y figurent même pas les modestes mesures fiscales prônées par le précédent gouvernement pour agir sur les niches fiscales qui ne profitent qu'aux riches: augmentation de la valeur fiscale des immeubles, suspension du bouclier fiscal.

D'un point de vue syndical le rôle fondamental de l'Etat est d'assurer une certaine répartition sociale des richesses produites de manière à garantir un niveau correct de vie à tous et l'accès sans discriminations

aux prestations de santé, d'éducation, au logement, aux transports, à la culture, au logement, à la régulation du marché du travail.


Genève vit depuis 15 ans une crise des recettes sciemment provoquée par la droite libéralo-patronale, à laquelle s'ajoute l'extrême droite, dans la visée d'épargner les riches et démanteler l'Etat social. Les diverses réformes fiscales de cette période, auxquelles le SIT s'est opposé, ont vidé les caisses de l'Etat pour faire des cadeaux aux riches. Cette opération de démantèlement risque de s'accélérer encore si la réforme de la fiscalité des entreprises et la baisse du taux d'imposition de celles-ci à 13%, à laquelle il faut s'opposer de toutes nos forces, devait aller de l'avant, en diminuant encore les rentrées fiscales de 500 millions par an.

Ensemble à Gauche a ainsi raison de déposer un projet de loi qui pose le débat et la lutte là où elle doit être: reprendre l'argent là où il est, là où il a été confisqué au bénéfice des riches. Le projet de loi ose revenir partiellement sur la baisse d'impôts sur le revenu des personnes physiques de 12%, approuvée

## Genève vit depuis 15 ans une crise des recettes sciemment provoquée par la droite libéralo-patronale

en votation populaire en 1999 suite à une initiative du parti libéral. Elle a fait perdre 400 millions par an. Cumulée à d'autres réformes fiscales en faveur des riches qui se sont succédées, il s'agit d'un milliard par an qui manque

dans les rentrées fiscales. Le projet de loi n'abroge que partiellement la baisse fiscale mais permet de récupérer 150 millions par an, dont une moitié à affecter aux prestations et l'autre moitié à la réduction de la dette.

C'est un premier pas courageux dans la lutte pour reprendre notre dû. Lutte ardue que nous avons à mener ensemble, syndicats et gauche. Soutien aux initiatives sur les forfaits fiscaux en votation le 30 novembre, opposition à la réforme de la fiscalité des entreprises et pourquoi pas, si le projet de loi d'ensemble à gauche devait être refusé, oser le lancement d'initiatives populaires cantonales pour plus de justice fiscale et reprendre ce que la droite nous a enlevé ces 15 dernières années. 

Manuela Cattani



## ECOPOP

# Sous le vernis écolo, encore une initiative xénophobe

Le 30 novembre prochain, le SIT appelle à rejeter massivement l'initiative d'Ecopop. SITinfo développe ci-dessous quelques arguments de StopExclusion.

**Campagne** • Raciste, xénophobe, néocolonialiste, voire même fasciste, les qualificatifs incendiaires fusent – à raison la plupart du temps – depuis le début de la campagne contre l'initiative d'Ecopop. Le SIT mène campagne en mettant l'accent sur les conséquences catastrophiques que cette initiative porte en elle sur les droits des travailleur-euse-s, de toutes les travailleur-euse-s. Mais le SIT participe également à la campagne menée par la Coordination contre l'exclusion et la xénophobie (Stopexclusion), qui dénonce d'autres aspects de cette initiative.

## LA FAUTE AUX AUTRES

Qu'une personne émette du CO<sup>2</sup> en Suisse ou ailleurs ne change pas son impact sur le climat. Ecopop n'amène aucune proposition de solution aux vrais problèmes environnementaux comme l'aménagement du territoire, l'utilisation de l'énergie et notre surconsommation des ressources naturelles.

En revanche, l'initiative repose sur une vision du monde profondément



injuste. Elle impose aux autres des restrictions – en limitant leur liberté de mouvement, leurs droits, leur choix de faire ou non des enfants – afin que nous, en Suisse, puissions continuer à vivre sans entraves, à surconsommer les ressources de la planète et à polluer l'environnement. Ainsi, plutôt que de balayer devant notre porte, Ecopop fait des

personnes migrantes et des habitant-e-s des pays les plus pauvres les boucs émissaires des problèmes environnementaux dont nous sommes les responsables. Elle constitue une nouvelle manifestation, particulièrement pernicieuse, du discours nationaliste et xénophobe qui se développe de manière inquiétante en Suisse.

## RÉTROGRADE ET NÉOCOLONIALISTE

En plus d'entraver la liberté de mouvement, l'initiative menace les droits humains fondamentaux et ne respecte pas les engagements internationaux de la Suisse. Ecopop affirme insidieusement la suprématie du droit suisse sur le droit international. Elle remet en cause le droit d'asile et le droit au regroupement familial en Suisse.

Plus grave encore, en proposant de consacrer 10% de l'aide au développement au planning familial au détriment de programmes de coopération au développement, elle nie les droits sexuels et reproductifs des personnes dans les pays pauvres, propose une vision du monde néocolonialiste et raciste où il faudrait empêcher les pauvres des autres continents de se reproduire.

Cette initiative d'un autre siècle doit donc être rejetée tant pour ses conséquences concrètes sur les droits des travailleur-euse-s (voir la Une du SITinfo) que pour ce qu'elle est : xénophobe, raciste, dangereuse et inhumaine. ♦

StopExclusion et Davide De Filippo

## QUE DEMANDE L'INITIATIVE?

Sous couvert d'arguments pseudo-écologistes, l'initiative Ecopop vise à limiter la croissance annuelle de la population de la Suisse due aux migrations à 0,2% de la population résidente. Pour satisfaire cet objectif, il faudra limiter drastiquement les possibilités légales d'immigration en Suisse. Dans le même temps, elle propose de consacrer 10% de la coopération internationale au développement au financement de mesures visant à encourager la planification familiale dans les pays les plus pauvres.

> suite de la page 1

## Permis d'exploiter

ficiaires de permis de courte durée n'auraient pas le droit au regroupement familial et l'accès aux droits sociaux leur serait limité. Le permis de séjour étant lié à leur contrat de travail, ils-elles se retrouveraient en position de faiblesse vis-à-vis d'employeurs peu scrupuleux. Ceux-celles qui n'auront pas obtenu d'autorisation de travail ne rentreront pas forcément chez eux-elles, restant en Suisse sans statut légal, dans une position encore plus précaire.

En mettant en concurrence ces différentes catégories de travailleur-euse-s avec la main d'œuvre résidente, le patronat pourrait en profiter pour mettre sous pression les salaires et les conditions de travail de toutes et tous.

## PROTECTIONS MENACÉES

Les mesures d'accompagnement ont été progressivement arrachées par les syndicats afin de garantir le respect du principe «un salaire égal pour un travail égal». Dans un marché du travail traditionnellement très libéral, offrant une bien mauvaise protection des travailleuses et des travailleurs, ces mesures ont signifié une réelle avancée en matière de protection des conditions de travail et des salaires. Avec la fin de la libre circulation des personnes, elles seraient certai-

nement abandonnées, ouvrant grand la porte au dumping salarial et social.

## NON À ECOPOP!

En rejetant l'initiative Ecopop, le SIT se prononce pour le maintien de la libre circulation des personnes, pour la défense et le renforcement des mesures d'accompagnement et contre tout recul en matière de droits des salarié-e-s. Il refuse de cautionner cette machine à créer des travailleur-euse-s précaires et continuera à se battre pour les droits des migrant-e-s. Le SIT ne peut qu'appeler à rejeter fermement cette initiative qui deviendrait un puissant levier de précarisation de toutes les travailleuses et tous les travailleurs. ♦

Selim Neffah

## FORFAITS FISCAUX

# Les super-riches doivent aussi payer leurs impôts !

En novembre, les forfaits fiscaux passent au vote. C'est l'occasion, pour les travailleurs et travailleuses, de mettre fin à une injustice fiscale crasse.

**Inégalité de traitement** • La Suisse cherche à attirer les riches étranger-ère-s avec un système totalement injuste. En échange d'une promesse de ne pas travailler en Suisse, ces riches étranger-ère-s sont dispensé-e-s de payer des impôts sur le revenu et la fortune au profit d'un – forfait – qui se calcule ainsi: on estime leur « dépense » à cinq fois leur « loyer » annuel, et on impose cette seule dépense, ridiculement inférieure à leurs véritables richesses. Résultat, plus de 5 500 multimillionnaires installé-e-s en Suisse, parfois virtuellement, ne paient l'impôt ni dans leur pays, ni en Suisse. Deux initiatives, l'une nationale, l'autre cantonale, demandent l'abolition de ces forfaits.

## EVASION FISCALE

Totalement inégalitaire, cette pratique viole la Constitution, qui prévoit que chacun-e doit contribuer selon sa capacité économique (qui gagne plus paie plus). Au forfait, les super-riches paient bien moins que ce qu'ils-elles devraient, et que les moins riches imposé-e-s normalement.

Ce système vise délibérément l'évasion fiscale: du coup, les collectivités publiques ne reçoivent pas ce qu'elles devraient, ni dans le pays d'origine dont ces riches « sévèrent », ni en Suisse, où ils-elles

consomment les prestations publiques (éducation, santé, routes, etc.), aux frais des citoyen-ne-s ordinaires. Les forfaits peuvent même cacher du blanchiment, vu l'absence de transparence et de déclarations fiscales complètes.

## A QUI PROFITE LE FORFAIT ?

Ils-elles sont aujourd'hui 5 500 super-riches, oligarques, financiers ou traders (ou encore sportifs-ives et artistes). Ce ne sont donc pas de riches retraité-e-s, comme on veut le faire croire: la moitié a moins de 60 ans. Grâce à des montages financiers spécieux, ils-elles peuvent prétendre ne pas travailler en Suisse, tout en gagnant des millions, comme l'ont fait les Kamprad (patron d'IKEA), Johnny, etc. On comprend que ce soit le patronat (Economie Suisse, la FER, etc.), leurs avocats et leurs partis-relais, l'UDC et le PLR de Schneider Amman en tête, qui soutiennent ces forfaits, avec de gros moyens!

## POURQUOI LES ABOLIR

La Suisse se comporte en Etat voyou. Elle n'est pas la seule, mais participe à la sape et à la sous-enchère fiscales, qui appauvrit les collectivités publiques, en Europe et au-delà. Or nous, travailleur-se-s, avons

besoin de collectivités publiques fortes pour résister aux crises, mener des politiques d'emploi efficaces, développer des services nécessaires à la population.

L'abolition des forfaits rétablira plus de justice fiscale et de transparence et augmentera les ressources publiques. Déjà cinq cantons l'ont fait !

## FAUX ARGUMENTS

L'abolition des forfaits fiscaux ne fera pas fuir toutes les super-riches de Suisse, où ils-elles trouvent qualité de vie et des services. L'augmentation des impôts de ceux-elles qui resteront compensera largement ceux-elles qui partiront.

Le chantage à l'emploi ne tient pas non plus: tous-tes ceux-elles qui resteront continueront à employer du personnel et à consommer sur place. Plus de revenus fiscaux pour l'Etat, c'est aussi plus de création d'emplois publics.

## CONTRE-PROJET

Le contreprojet aggravera la situation. S'il propose de rehausser le montant minimum pris en compte à 600 000 francs, et son calcul de 5 à 7 fois la valeur locative, il exonère presque totalement la fortune de ces milliardaires! ♦

Jean-Luc Ferrière



## CONSIGNES DE VOTE

**OUI** aux deux initiatives, fédérale et cantonale, pour l'abolition des forfaits fiscaux.

**NON** au contre-projet.

**Question subsidiaire: Initiative.**

## IMPÔTS

# Supprimons le bouclier fiscal

Le bouclier fiscal prive l'État de 40 millions par an pour grossir la poche des super-riches. A quand sa suppression ?

**Privilèges** • Le principe de base d'une fiscalité juste est sa progressivité: l'impôt est prélevé selon un taux qui augmente avec le revenu et la fortune. Seul ce système permet de corriger un peu les inégalités de salaire et de fortune, mettant à disposition de tou-te-s des services et prestations publics financés de manière plus importante par ceux-elles qui en ont

les moyens. Toute entorse à ce principe aggrave les inégalités.

Or depuis 2011, un plafonnement fiscal protège les plus riches. Introduit dans le cadre d'un multipack fiscal, et combattu en vain par les tenant-e-s d'une fiscalité juste, il fixe un plafond à l'imposition totale (cantonale et communale, revenu et fortune) d'un-e contribuable. Il est particulièrement choquant qu'au moment où l'ensemble de la population se serre la ceinture du fait des difficultés économiques, les plus riches se voient octroyer des privilèges plus importants, et qu'on exonère toujours plus les capitaux. Cette dérive met en danger les services publics (voir dossier en pp. 8-9) avec des insuffisances de personnel criantes dans la plupart des services.

En 2012, le Conseil d'État lui-même, pourtant à majorité de droite, avait souhaité suspendre ce bouclier en 2013 et 2014, pour diminuer le déficit budgétaire de 40 millions annuels, tant le contraste était choquant. Rien n'y fit, la droite patronale et économique avait sèchement refusé: pensez-donc, pauvres riches !

Pour le budget 2015, la moindre des choses est que les plus riches renoncent à ce cadeau que paie toute la population. Dans son plan de mesures, le Conseil d'État a d'ailleurs prévu, sans précision, la « suppression de certaines niches fiscales ». C'est l'occasion à ne pas manquer: supprimons le bouclier fiscal. ♦

Jean-Luc Ferrière



## ACCORDS TISA

# Les multinationales contre la démocratie

Sans les révélations de Wikileaks sur le contenu des accords secrets TiSA, nous nous serions probablement réveillés un matin de 2015 dans un monde définitivement contrôlé par les multinationales.



© Demir Sönmez

**Dictature capitaliste** • Sous l'acronyme barbare de TiSA (pour Trade in Services Agreement, en français ACS pour Accords sur le Commerce des Services), se cache un processus de négociations sur la privatisation des services, y compris publics (santé, école, justice, etc.). Il s'agirait d'abolir les monopoles publics, et d'interdire tout retour dans la sphère publique de ces services après leur privatisation. En clair, il s'agit de démanteler la souveraineté populaire au profit du droit « supérieur » des investisseurs.

C'est à Genève et dans le plus grand secret qu'une cinquantaine de pays (entre autres: Etats-Unis, Norvège, Canada, Australie, Japon, Taiwan, Mexique, Colombie, Chili, Turquie, Pakistan, le Brésil, la Chine, les 28 pays de l'Union Européenne et... la Suisse) se réunissent toutes les six à huit semaines pour négocier ces accords dans les salons feutrés de la Mission d'Australie au

Petit-Saconnex. Et cela, depuis février 2012.

## HISTORIQUE

Pour bien comprendre le secret qui entoure ces négociations, il nous faut regarder l'évolution historique du libéralisme « avancé ». En 1994, les Accords de Marrakech posent les fondations de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), comportant entre autres annexes l'AGCS (l'Accord Général sur le Commerce des services), prémisses de TiSA. Suite à l'échec de ces négociations lors du cycle de Doha en 2006, ces dernières sont suspendues.

Puis, sous la pression de lobbies tels que les puissants CSI (Coalition of Services Industries, américain) et ESF (European Services Forum), représentants des multinationales et réunis dans une nouvelle entité, la GSC (Global Services Coalition), les négociations reprennent, mais cette

fois-ci en dehors du cadre de l'OMC, trop « transparente » à leur goût, car soumis à l'« approbation » des Etats, donc de la souveraineté des peuples.

## SALAIRES MEXICAINS?

Car, quelles populations accepteraient les nuisances anti-démocratiques inhérentes à la signature d'un tel accord? Quel-le travailleur-euse de Suisse accepterait que des « entreprises norvégiennes, accordées avec des sociétés mexicaines, décident de son nombre de jour de congés, de son salaire horaire » (bien sûr revus à la baisse), ou même des normes de sécurité sur son lieu de travail? Qui voudrait que les SIG, la Poste, ou tout autre Service Public, essentiels à nos vies, soient soumis à la logique du marché et du profit? Que les normes de protections environnementales soient décidées par des entreprises polluées? Que l'éducation baisse de qualité par manque de moyens,

puisqu'une université américaine privée installée à Zürich pourrait demander autant de subventions à l'Etat que l'EPFZ, tout en sachant que le budget de la Suisse n'est pas illimité, au contraire de la croissance capitaliste?

## RESISTANCES

Si nous ne voulons pas subir un autoritarisme financier implacable qui minerait l'existence de tout un chacun sur des siècles, il nous faut organiser la résistance. C'est pourquoi le samedi 11 octobre des manifestations contre cet accord liberticide ont eu lieu dans toute l'Europe. La manifestation genevoise, à laquelle le SIT a participé, a réuni plus d'un millier de citoyen-ne-s décidé-e-s à ne pas laisser les multinationales contrôler leurs vies. Et la lutte doit continuer... ♦

Julien Primmaz

## Ministère de la Propagande

A l'occasion du renouvellement de l'accord entre M. Maudet et M. Jorrot, on a pu lire que « l'accent continuera d'être mis contre le travail au noir, une lutte qui permet souvent de mettre en lumière des cas d'exploitation ou de traite d'êtres humains » (Le Courrier, 18.09.14).

Dix jours plus tard, La TdG révélait la récente condamnation de Partage par le Tribunal des Prud'hommes, pour avoir employé au noir durant plus de trois ans un travailleur biélorusse pour un salaire de misère. Affaire classée par le Ministère public en 2011. On se réjouit de voir le Ministère de Propagande passer des paroles aux actes. ♦ **DDF**

## Référendum

Les milieux immobiliers repartent à l'assaut des lois qui protègent les locataires. Le 19 septembre, le Grand Conseil à majorité de droite a accepté un projet de loi du promoteur immobilier MCG Ronald Zacharias, qui supprime définitivement tout contrôle des loyers pour les locaux commerciaux transformés en logement, et qui permet aux bailleurs de chasser sans ménagement les locataires lorsque en cas de projet de retransformation en bureaux.

Un référendum a été lancé par les associations de défense des locataires et la gauche. Le SIT soutient ce référendum. ♦ **DDF**



DR

## DROITS SYNDICAUX

# Améliorer la protection des délégué-e-s syndicaux-ales

Les licenciements pour fait syndical se multiplient en Suisse et à Genève. Les syndicats genevois proposent le lancement d'une initiative populaire fédérale.


**Droits syndicaux** • « J'ai participé à une Assemblée de mon syndicat pour discuter de la convention collective de travail du secteur des transports de chantier. Quelques jours après, j'ai été licencié, ainsi que d'autres collègues. Soit disant pour raisons économiques, mais nous avons tous participé à cette assemblée. La fille du patron est venue guigner pour nous repérer et quelques jours après nous voilà tous virés. Et c'est à nous de prouver que le licenciement est lié à notre participation à une activité syndicale. C'est impossible d'y parvenir ! ». Ainsi a témoigné Pierre, un délégué du syndicat Unia lors d'une conférence de presse annonçant que les syndicats genevois, dont le SIT, proposeraient au Congrès de l'USS des 22 et 23 octobre, de lancer une initiative populaire fédérale pour améliorer la protection contre le licenciement des délégué-e-s syndicaux-ales.

## PROTECTION TRÈS LACUNAIRE

La protection contre le licenciement, qu'il soit individuel, collectif ou des délégué-e-s syndicaux-ales, est très lacunaire en Suisse. Les instruments légaux (Code des obligations) et contractuels (CCT) sont largement insuffisants et prévoient des protections inférieures à celles dont disposent les salarié-e-s de la plupart des pays qui nous entourent. Dans le cadre légal actuel, la seule obligation de l'employeur en cas de licenciement individuel est de respecter le délai de congé. En cas de licenciement collectif, seules une obligation d'informer et de consulter existent, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, une obligation de prévoir un plan social a été introduite, mais seulement pour des entreprises de plus de 250 salarié-e-s sur le même site, alors que l'écrasante majorité des entreprises sont de petites PME. Et

aucune disposition spéciale n'est prévue dans le CO pour protéger les délégué-e-s syndicaux-ales contre un licenciement pour fait syndical. Il existe une disposition sur le licenciement abusif que l'on peut tenter d'invoquer, mais la charge de la preuve du licenciement abusif pour fait syndical revient au-à la salarié-e. S'il obtient gain de cause, le droit fixe une indemnité pour licenciement abusif de maximum 6 mois de salaire, presque jamais atteints dans la pratique mais le licenciement n'est pas annulé.

## LANCER UNE INITIATIVE POPULAIRE FÉDÉRALE

La stratégie suivie par l'USS pour renforcer la protection contre les délégué-e-s syndicaux-ales ne s'est pas révélée payante. La Suisse a certes été condamnée en 2006 par l'OIT pour non respect de la convention sur la liberté syndicale suite à une plainte de l'USS et invitée à modifier sa législation. Mais le Conseil fédéral n'entend pas procéder aux modifications nécessaires dans le Code des obligations en matière de protection des délégué-e-s syndicaux-ales. Sans ces modifications, les avancées dans les CCT ne sont pas possibles. Les patrons se décomplexent et profitent de ces lacunes jusqu'aux licenciements tels que celui relaté plus haut. Pour stopper cette recrudescence de licenciements anti-syndicaux, qui fomentent un climat de peur et menacent la possibilité de concevoir et de mener des luttes syndicales sur le terrain, pour forcer autorités et patrons, le lancement d'une initiative populaire fédérale pour la protection contre les licenciements ne doit plus être remis aux calendes grecques. Le SIT et la CGAS proposent ainsi au Congrès de l'USS du 22 et 23 octobre, de décider le lancement en 2015 d'une initiative pour améliorer la protection contre le licenciement. 

Manuela Cattani



## DOSSIER SERVICES PUBLICS

# Pas de répit pour les services publics



Depuis des années, les conditions de travail du personnel des services publics et para-publics font l'objet d'attaques incessantes dont l'objectif est de miner le rôle redistributeur de l'Etat.

**Décryptage** • Les travailleuses et travailleurs de l'Etat seraient des salarié-e-s privilégié-e-s bénéficiant de la garantie de l'emploi, trop payé-e-s et trop nombreux-ses. Ce discours savamment entretenu par les partis de droite, PLR et UDC en tête, sert de justification idéologique à une constante dégradation des conditions de travail du personnel des services publics et para-publics. Tout y passe, statut, salaires, retraites, temps de

travail et effectifs. Et tant pis si le personnel est ensuite démotivé et si les services dysfonctionnent, car pour la droite, cela alimente le ressentiment pour mener à bien son entreprise de démantèlement des services publics. Car moins de services publics, c'est moins de partage des richesses, moins de protection sociale pour tous-tes les salarié-e-s, et donc plus pouvoir au patronat.

## LICENCIEMENTS FACILITÉS

La prétendue « sécurité de l'emploi », si elle a existé un jour, n'existe plus depuis 2006, date d'une révision de la loi allégeant le devoir de justification de l'employeur lorsqu'il veut licencier un-e fonctionnaire. Le mythe du « fonctionnaire indéboulonnable » ne résiste pas non plus à l'analyse des chiffres : en 2013 à l'Etat de Genève et dans les grandes institutions subventionnées, la moitié des salarié-e-s

a moins de 10 ans d'ancienneté, dont encore plus de la moitié moins de 5 ans. On est donc loin de l'image de rond-de-cuir accroché à son poste depuis 30 ans.


## SALAIRES GELÉS

L'augmentation annuelle des salaires en fonction de l'ancienneté, valorisant ainsi l'expérience et la fidélité à l'employeur, n'a été accordée qu'une année sur deux au cours de ces 20 dernières années, et sera encore suspendue en 2015. Constamment, la droite remet en cause le modèle salarial de l'Etat qui offre une alternative aux salaires de misère et aux inégalités du secteur privé. Un secteur privé vers lequel le Conseil d'Etat aimerait se rapprocher avec le projet SCORE (voir ci-contre), dans la plus pure tradition patronale du nivellement par le bas.

## TEMPS DE TRAVAIL ALLONGÉ

La détérioration des conditions de travail se traduit également par des tentatives d'allonger et de flexibiliser le temps de travail. Les conditions de départ à la retraite ont été dégradées, et la pression sur les horaires se renforce : introduction progressive de l'annualisation du temps de travail qui « normalise » le dépassement quasi constant du temps de travail, auquel s'ajoute maintenant un projet de loi UDC qui veut porter l'horaire hebdomadaire de 40 à 42 heures.

## EMPLOIS ET PRESTATIONS

Avec quel objectif? Diminuer d'autant – de 5%, soit 2000 emplois – le nombre de postes dans les services publics pour faire des économies. La réduction des effectifs est un autre cheval de bataille de la droite. Organisant les déficits publics à coups de baisses d'impôts ou de privilèges fiscaux pour les plus riches, la droite exige ensuite que l'on taille dans les services publics abusivement qualifiés de « pléthoriques ». Les 400 postes supplémentaires au projet de budget 2015 de l'Etat sont une illusion : ils correspondent à l'introduction de l'école le mercredi matin voulue par le peuple et à la politique de tout sécuritaire de Messieurs Maudet et Jornot. Pour le reste, c'est une coupe généralisée de 1% dans des services qui souffrent déjà de l'insuffisance de moyens pour répondre aux besoins de la population. La surcharge de travail explose, les retards s'accumulent, les patient-e-s et les demandeur-e-s d'emploi, elles-eux, peuvent toujours attendre... 

Davide De Filippo



# Un simulacre de négociation

**Le SIT et le Cartel intersyndical refusent le cadre de négociation du projet SCORE tel que proposé par le Conseil d'Etat, et appellent à la mobilisation.**

**Conflit** • Le cadre de négociation du projet SCORE posé par le Conseil d'Etat est inacceptable. Ainsi en a décidé à l'unanimité l'Assemblée des délégué-e-s Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné le 7 octobre dernier.

Pour rappel (voir SITinfo précédent), le Cartel avait adressé dix demandes au Conseil d'Etat pour permettre aux partenaires sociaux d'entamer des négociations sur ce projet de refonte complète de la politique salariale de l'Etat et du secteur subventionné. Parmi elles figurait la transparence sur toutes les informations relatives au projet, condition indispensable

pour pouvoir en corriger les aspects les plus discutables.

Or, le Conseil d'Etat persiste dans son refus de communiquer nombre d'éléments déterminants, et indique qu'il n'entrera en matière ni sur la pondération des critères d'évaluation des fonctions ni sur des demandes de révision des évaluations déjà effectuées. Quant aux discussions sur la grille salariale, elles devront s'en tenir au « cadre posé par le Conseil d'Etat ». Traduction : « Le patron décide, les syndicats acceptent ». Drôle de conception du partenariat social.

Trois autres éléments trahissent l'absence de vo-

lonté du Conseil d'Etat d'ouvrir une vraie négociation sur le sujet. Alors que l'Office du personnel de l'Etat travaille sur le projet depuis plus de quatre ans, le Conseil d'Etat ne concède qu'une année aux discussions pour aboutir. Par ailleurs, plutôt que de participer lui-même aux négociations et assumer ainsi son rôle politique, il s'érige en « arbitre des désaccords ». Encore une fois, « le patron décide, les syndicats acceptent ».

Enfin, le Conseil d'Etat exige des syndicats une paix sociale que lui-même ne respecte pas. Une paix sociale équilibrée aurait consisté à subordonner tout dépôt d'un projet de loi à la condition *sine qua non* d'un accord entre partenaires sociaux, ce à quoi le Conseil d'Etat ne s'est pas engagé. Une paix sociale respectée de part et d'autre aurait consisté à ne pas geler les salaires avant même de commencer à négocier. **DDF**

**Manifestation**  
Mercredi 12 novembre 2014  
de 12h à 13h30  
Place Neuve

## Offensive ou défensive, l'action syndicale paie

**Malgré un contexte politique défavorable, l'action syndicale bien menée apporte des résultats non négligeables.**

**Résultats concrets** • Postes supplémentaires, revalorisations salariales de fonction, préservation des prestations, tels sont les résultats obtenus dans diverses unités des services publics ces dernières années dans un contexte de dégradation des conditions de travail généralisée. Sur ce plan là également, des négociations habilement menées ont toutefois permis de limiter les dégâts.

Au terme de 14 jours de grève menée aux HUG en 2011, le SIT signait un accord octroyant 164 à 282 frs d'augmentation mensuelle aux aides-soignant-e-s. En 2013 c'est au tour des assistant-e-s sociaux-ales des services de protection des mineurs et des adultes d'obtenir également une revalorisation de leur salaire après une semaine de grève. De nouveaux postes de travail sont également créés. La même année, le personnel de l'Office cantonal de l'emploi obtient quelques renforts et parvient à faire reculer la direction sur un projet de fonctionnement qui aurait induit des inégalités de traitement dans le suivi des chômeur-euse-s. Idem à l'hôpital, où le Planning familial, la Guidance infantile ou encore l'unité de gériatrie communautaire ont été sortis des griffes des plans d'économie grâce à la mobilisation du personnel.



© SIT

La facilitation des licenciements en 2006 a été limitée au terme d'une négociation ardue. Le Cartel intersyndical et le SIT ont ainsi obtenu la garantie du droit d'être accompagné lors d'entretiens de service individuels, et l'obligation pour l'employeur de tenter de replacer le-la salarié-e sur un autre poste préalablement à l'éventuel licenciement. Les conditions de retraite ont été durement touchées en 2013, mais des principes essentiels tels que la participation de l'employeur au 2/3

des cotisations et la reconnaissance du principe de pénibilité physique du travail ont été maintenus voire obtenus. **DDF**

### L'ACQUIS DU 13<sup>e</sup> SALAIRE

Remplaçant un système de prime de fidélité progressive à partir de la 5<sup>e</sup> année de service seulement, le droit à un 13<sup>e</sup> salaire complet dès la 1<sup>ère</sup> année de service a été obtenu en 2009 après de longues négociations.

### EN CHIFFRES

**44 003**

salarié-e-s travaillent à l'Etat ou dans les institutions subventionnées, dont 10 334 aux HUG, 4208 dans les EMS, et 1869 dans l'aide à domicile.\*

**55 %**

C'est la part des postes de travail dévolus à la santé et à la formation (dont l'enseignement)\*

**48 %**

des effectifs ont moins de 10 ans d'ancienneté, 27 % moins de 5 ans.\*

**7 082.10**

francs par mois (x13), c'est le salaire d'un-e infirmier-ère ou d'un-e assistant-e social-e avec 5 ans d'ancienneté.

**9**

C'est le nombre de fois où l'augmentation annuelle des salaires, pourtant inscrite dans la loi, a été suspendue totalement ou partiellement ces 20 dernières années.

**4029.10**

francs par mois (x13), c'est le salaire minimum (classe 4) à l'Etat de Genève.\*

\*source: Bilan social 2013 de l'Etat et des institutions autonomes

## CONSTRUCTION

# Les ouvriers exigent leur part du gâteau

A l'appel du Sit, Syna et Unia, plus de 500 travailleurs issus de tous les corps de métiers se sont rassemblés le 2 octobre dernier pour réclamer une hausse de salaire de 150 francs par mois.

**Lutte salariale** • Qu'ils soient maçons, coffreurs, ferrailleurs, peintres, carreleurs, jardiniers ou encore paysagistes, c'est d'une même voix qu'ils ont manifesté leur mécontentement et leur incompréhension face à la politique salariale patronale de ces dernières années. Leurs arguments à l'appui de leurs revendications salariales sont aussi nombreux qu'implacables. Ils rappellent que les travailleurs des secteurs secondaires de la construction n'ont pas vu leurs salaires minimums augmenter depuis trois ans, alors que ceux du secteur principal de la construction n'ont dû se contenter que d'augmentations misérables ces dernières années. Cette situation est d'autant plus inacceptable pour eux que le secteur de la construction est florissant. Les carnets de commandes sont pleins, on a jamais autant construit dans ce pays et l'indice suisse de la construction qui reflète le chiffre d'affaires a fait un bond de plus de 40 % en 10 ans pour atteindre un niveau record en 2014.

## PRODUCTIVITÉ EN HAUSSE

Plusieurs autres éléments alimentent la colère des ouvriers. Les cadences de travail, les pressions et le stress ont énormément augmenté ces dernières années sur les chantiers pour permettre d'augmen-

ter la productivité des entreprises ; productivité qui a fait un saut de plus de 9% entre 2007 et 2012 alors qu'au même moment les emplois fixes diminuaient de 2,4% au profit d'emplois précaires tels que le travail temporaire ou la sous-traitance. Les conditions de travail particulièrement pénibles imposées dans le secteur de la construction mettent toujours plus en danger la santé des travailleurs. Ainsi, chaque année un maçon sur cinq est victime d'un accident. Un risque trois fois supérieur à celui encouru par l'ensemble des personnes occupées en Suisse. Sans parler des décès en progression ces dernières années dans le secteur.

## POUVOIR D'ACHAT EN BAISSÉ

Les patrons mettent régulièrement en avant la stabilité de l'indice des prix à la consommation pour légitimer leur refus d'augmenter les salaires. A ce sujet, les travailleurs rappellent que les primes des caisses maladie et les loyers ne sont pas pris en compte dans le calcul de cet indice. Or, c'est dans ces domaines que les hausses de coûts ont été les plus fortes. Les premières ont augmenté de plus de 20% en quelques années et une augmentation de 4,5% est attendue à Genève pour 2015, alors que les loyers prennent l'ascenseur. Confrontés à ces phénomènes,



DR

les travailleurs ont subi dans les faits depuis 10 ans une baisse moyenne de revenu de 0,3 % par an.

## SOLIDARITÉ ET DÉTERMINATION

Pour tous ces motifs, l'assemblée réunie le 2 octobre dernier a adopté à l'unanimité une résolution qui exige une augmentation digne de ce nom de 150 francs pour tous en 2015. Cette dernière, ainsi qu'une pétition ayant récolté plus de 2000 signatures en un temps record ont ensuite été remises par une délégation de militants au siège genevois de la société suisse des entrepreneurs (SSE).

L'assemblée a enfin délivré un message de solidarité envers leurs collègues de l'entreprise Implenla qui, selon les informations récoltées le jour-même sur les chantiers, serait sur le point de procéder à plusieurs licenciements en dépit de la bonne santé économique de la branche. A l'occasion de cette première assemblée qui a rencontré un énorme succès, les travailleurs genevois ont démontré leur solidarité et leur détermination à rester mobilisés afin d'obtenir enfin une partie des richesses qu'ils contribuent à produire au quotidien par leur travail pénible. ♦

Thierry Horner

## RESTAURATION

# Attention, patron voyou

JR Pizza, Jonamand SA, Bouche-Chérie, Nyaree Sàrl, quatre établissements, un même problème: un employeur voyou, dénoncé par le SIT.

**Action** • C'est vendredi, il fait beau et chaud. Travailleurs, militants et secrétaires syndicaux-ales arrivent devant la terrasse du restaurant la Bouche-Chérie aux cris de « M. Rodrigues, sortez votre carnet de chèques ». Car M. Rodrigues doit de l'argent à ses employé-e-s, par ailleurs membres du SIT. Tous-tes ne travaillent pas à la Bouche-Chérie, mais tous-tes ont travaillé pour une des entreprises de M. Rodrigues et tous-tes ont subi des

conditions de travail inacceptables. Ils-elles ont travaillé des semaines sans jours de congé, n'ont pas pu prendre de vacances, n'ont pas reçu de 13<sup>e</sup> salaire, pourtant prévu par la convention collective, n'ont pas touché leurs indemnités pour accident professionnel. Et celles qui ont réclamé leurs droits ont été licencié-e-s avec effet immédiat. Lorsque le Tribunal des Prud'hommes condamne M. Rodrigues: il ne paie pas. D'ailleurs M.

Rodrigues est très fort pour jouer au chat et à la souris avec la justice. Au registre du commerce, M. Rodrigues inscrit son frère, comme ça il n'est pas responsable, il est juste directeur et non pas administrateur. Ou alors il se met en faillite, comme ça il ne doit plus rien à personne. Ou encore, il disparaît: plus d'entreprise, ni même de boîte aux lettres à l'adresse indiquée par le registre du commerce. Même le greffe du Tribunal des Prud'hommes ne sait pas

où le trouver. Et M. Rodrigues peut faire ses petites magouilles en toute tranquillité : la commission paritaire de l'hôtellerie restauration ne compte que deux inspecteurs pour toute la Romandie, et les faillites en chaîne n'intéressent guère le procureur de la République. Mais le SIT ne lâche pas l'affaire. Après une heure de protestation devant la terrasse de la Bouche-Chérie, il obtiendra un rendez-vous avec le frère de M. Rodrigues pour le 28 octobre, à suivre donc... Mais pour en finir avec les employeurs comme M. Rodrigues, il faut qu'une commission paritaire avec inspecteurs voie le jour à Genève. C'est la première condition pour que les 17 000 employé-e-s du secteur puissent être valablement protégés. ♦

Emmanuelle Joz-Roland



## VENTE

# Parcours du combattant

Hélène\* a été engagée comme vendeuse en 2010. Licenciée en 2011, elle gagne contre son ex-employeuse aux Prud'hommes. Mais l'affaire n'est pas terminée.



**Périple judiciaire** • C'est bien connu, quand on veut se débarrasser de son chien, on dit qu'il a la rage. Aussi, quand la boutique dans laquelle Hélène travaille commence à faire de mauvais chiffres d'affaire, Mme C., la patronne, se dit qu'il est grand temps de se débarrasser de sa vendeuse. Il y a suffisamment d'étudiantes en quête de quelques heures de travail par-ci par-là pour ne pas s'embarrasser d'une employée fixe. Cependant, Mme C. ne veut pas licencier une employée sans motif, ce qui est normal. Mais un motif économique est trop difficile à avaler pour la patronne, il faut que cela soit plus saignant. « Comportement inacceptable devant la clientèle », voilà un joli motif qui peut aussi justifier, selon Mme C., que ses salaires soient diminués, que les vacances non prises ne soient pas payées, que le certificat de travail soit épouvantable et que les papiers dont Hélène avait besoin pour s'inscrire au chômage soit donné si tardivement que Hélène doive rester sans revenu pendant des mois.

## LE SIT À LA RESCOURSSE

Hélène vient donc au SIT pour expliquer son affaire. En fait d'avoir été désagréable avec la clientèle, Hélène s'était un peu fâchée contre sa pa-

tronne car cette dernière l'avait obligée à venir travailler le jour prévu pour son déménagement. Mme C. avait cependant promis à Hélène de la libérer à midi, mais à midi, Mme C. était juste passée à la boutique pour avertir Hélène qu'elle allait manger. Hélène s'était donc un peu énervée.

Le SIT écrit donc pour essayer de faire entendre raison à Mme C. et pour lui demander de payer ce qu'elle doit, mais rien n'y fait. L'affaire est donc portée devant le Tribunal des Prud'hommes. Et Hélène obtient gain de cause sur presque toutes ses prétentions, soit une somme supérieure à 10 000 francs. Mais, Mme C. fait recours. Recours qui échoue également en grande partie.

## VENGEANCE

Mme C., très mécontente d'avoir perdu contre son ex-employée décide alors à son tour de porter plainte. Elle demande aux Tribunal des Prud'hommes de condamner Hélène à payer 29 000 francs pour avoir fait couler sa boutique. Pourquoi 29 000 francs? Elle n'est pas capable de le dire. Pourquoi son ex employée aurait-elle été responsable de la faillite de la boutique? Ça non plus elle n'est pas vraiment capable de le dire: son

employée parlait fort et elle était soi-disant vite débordée. Le fait que Mme C. a pris des locaux beaucoup plus grands et plus chers pour y installer sa boutique, le fait qu'une boutique de même style a élu domicile dans le même quartier ne comptent pas. Pour Mme C., une seule explication à la fermeture de sa boutique: la vendeuse. Face à tant de mauvaise foi, le SIT demande au juge d'infliger une amende disciplinaire de 2000 CHF à Mme C. pour procédure téméraire. Et encore une fois, Mme C. perd sur toute la ligne. Non seulement le Tribunal considère qu'Hélène n'a rien à voir avec la fermeture de la boutique, mais il reconnaît également que la procédure enclenchée par Mme C. était téméraire et lui inflige une amende de 1000 francs. Mais l'histoire est sans fin, car Mme C. n'a toujours pas payé ce qu'elle doit à Hélène et maintenant, l'affaire est devant la juridiction des poursuites et faillites. L'affaire a donc commencé début 2011 et fin 2014, elle n'est toujours pas terminée. Défendre ses droits pour un-e employé-e, c'est souvent le parcours du combattant. ♦

Emmanuelle Joz-Roland  
\*prénom fictif

## Partage condamnée

L'Association Partage a été condamnée par le Tribunal des Prud'hommes pour avoir employé durant plusieurs années un travailleur sans-papier au tarif horaire de 5 à 7 frs de de l'heure.

Le considérant comme un « compagnon d'Emmaüs », Partage lui a toujours nié ses droits de travailleur, sauf que pour l'ex-directrice de Partage, « c'était un employé comme les autres » (TdG, 29.09.14).

Détail piquant de l'affaire, son avocate « déplore l'attitude paternaliste de sa hiérarchie durant toute la procédure ». Attitude « paternaliste » de la hiérarchie de Partage, cela ne vous rappelle rien? ♦ **DDF**

## Parcs et jardins

Les partenaires sociaux ont finalement accepté de signer la demande d'extension de la CCT locale jusqu'au 31 décembre 2015 sur la base de la promesse patronale d'entrer en matière sur une augmentation salariale, dont le montant sera défini dans le cours du mois de novembre 2014. L'intersyndicale a décidé de revenir sur son refus de signer la demande d'extension en tenant compte de deux éléments, à savoir l'engagement des patrons à octroyer une augmentation pour 2015 et afin de ne pas laisser une bonne partie des travailleurs de ses secteurs sans aucune protection conventionnelle. ♦ **JK**

## EMS

A l'appel des syndicats signataires de la CCT de EMS, soit le SIT, Syna, le SSP et Unia, une assemblée intersyndicale du personnel des EMS est convoquée le jeudi 13 novembre, à 20h à l'UOG.

Cette assemblée a pour objectifs de faire le point avec les salarié-e-s du secteur sur les problématiques du manque de personnel dans les établissements médico-sociaux, de ses conséquences sur l'organisation et le climat du travail, sur l'apparition de nouvelles filières de formation dans le domaine des soins, et sur les perspectives d'affiliation du personnel des EMS à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève. ♦ **MF**

I<sup>ÈRE</sup> INTERNATIONALE

# Il y a 150 ans se créait l'Association internationale des travailleurs

Le 28 septembre 1864 est fondée l'Association internationale des travailleurs (AIT), lors d'une grande assemblée d'ouvriers anglais, français, italiens, polonais et irlandais au St-Martin's Hall de Londres.

**Luttes ouvrières** • L'AIT est plus connue sous le nom de « l'Internationale » (puis de « Première Internationale » après la création de la deuxième Internationale, qui lui succède en 1889). Elle élit un comité provisoire de 21 membres – dont Friedrich Engels et Karl Marx, qui sera l'une des âmes de l'AIT et l'auteur de textes principaux. L'AIT regroupait des syndicats, des mutuelles, des coopératives ouvrières, des sociétés d'éducation populaire, des groupes politiques de gauche et des membres individuels. Elle laissait une complète liberté à ses sections nationales, pour autant que leur activité ne soit pas en contradiction avec ses principes fondateurs.

L'AIT, au moment de sa création, appuie les grèves qui secouent l'Angleterre, pays où l'industrie se développe plus vite qu'ailleurs en Europe. Mais une des principales activités de l'AIT dans ces années 1860 est de soutenir l'Irlande et la Pologne dans leurs luttes contre l'impérialisme anglais, pour la première, et contre l'impérialisme russe, auto-hongrois et prusse, pour la seconde. Car l'AIT, dans sa volonté d'internationalisme prolétarien, soutient avec force le principe : « un peuple qui opprime un autre peuple



DR

forge ses propres chaînes ». En ce milieu de XIX<sup>e</sup> siècle, l'AIT a des sections dans toute l'Europe ainsi qu'en Amérique du Nord et du Sud. Elle compte plus de 5 millions de membres, dont 100 000 en Grande-Bretagne et 500 000 en France.

## ADRESSE INAUGURALE

Marx rédige l'Adresse inaugurale de cette I<sup>ère</sup> Internationale. Il y dénonce le capitalisme et la soi-disant

prospérité économique qu'il apporte. Le capitalisme n'apporte à l'immense majorité des travailleuses et des travailleurs que la faim, le froid, la misère et la maladie. Il n'entraîne qu'un appauvrissement des masses. Pour y remédier, Marx réaffirme le principe de la lutte des classes: le développement du système capitaliste ne fait qu'amplifier l'antagonisme entre la bourgeoisie et le prolétariat.

Dans cette Adresse, Marx rappelle aussi que, malgré l'échec de la Révolution de 1848, les luttes ouvrières ont permis d'obtenir la journée de travail de dix heures en Angleterre. Il vante aussi la création du mouvement coopératif, grâce auquel, preuve est faite, que le prolétariat peut produire sans l'aide de la bourgeoisie. Mais, ces luttes sont insuffisantes pour libérer le prolétariat. Marx préconise encore que les masses laborieuses, les ouvriers prennent le pouvoir politique, fondent un parti prolétarien indépendant des partis bourgeois et assurent ainsi l'union fraternelle des ouvriers des différents pays.

L'Adresse inaugurale condamne enfin la politique coloniale et belliqueuse des classes dominantes et appelle la classe ouvrière à lutter pour l'application d'une politique extérieure internationale et solidaire. **♦**

Georges Tissot

## GENÈVE AU COEUR DE L'INTERNATIONALE

C'est à Genève, le 3 décembre 1866, que se tint le premier congrès de l'AIT, dans la brasserie Treiber (à la rue de la Terrassière, où se trouve aujourd'hui la Librairie du cinéma). Le congrès est précédé d'un cortège réunissant un millier de participants (sur une population qui comptait alors 60'000 habitant-e-s). Ce congrès fut marqué par les affrontements entre Bakounine et Marx, la ligne de ce dernier s'imposant. Genève est choisie comme siège permanent de l'Internationale, qui loge dans ce qui est devenu ... l'église du Sacré-cœur (sur la plaine de Plainpalais)!

9 NOVEMBRE 1932

# L'armée suisse tue des ouvriers

Chaque année, le 9 novembre, une commémoration se tient au bout de la plaine de Plainpalais, non sans d'excellentes raisons.

**Massacre** • Le 9 novembre 1932, l'extrême droite genevoise convoque un meeting de mise en accusation publique de deux dirigeants de gauche: Léon Nicole et Jacques Dicker, parce qu'ils étaient de gauche, mais aussi parce que le second était juif et le premier vaudois. Le fasciste Géo Oltramare, condamné après guerre pour

collaboration avec les nazis, utilise à leur encontre des termes choisis: « Notre ville connaît l'odieux régime de l'occupation étrangère. Un juif russe et un Vaudois bolchevisant commandent une armée de Confédérés que le marxisme a dénationalisés. Les vrais Genevois ne constituent qu'une minorité qu'on brime et qu'on bafoue. »

La gauche organise une manifestation contre ce meeting qui réunit des milliers de manifestant-e-s. Pendant tout sens commun, le Conseil d'État genevois fait appel à l'armée. Celle-ci, se sentant acculée par une centaine ou deux de manifestant-e-s ouvre le feu, au bout de la plaine de Plainpalais. Il y a treize morts et des dizaines de blessés, dont beaucoup de simples badauds. Curieusement, c'est Léon Nicole qui est jugé responsable et condamné à la prison, d'où il sort pour être triomphalement élu au Conseil d'État en 1933.

## COMMÉMORATION NÉCESSAIRE

Pourquoi encore commémorer cet événement 82 ans après? D'abord parce que ce genre de discours fascisant est toujours d'actualité. Il visait comme à l'heure actuelle les frontalier-ère-s Savoyard-e-s

et Vaudois-es. Devant le désarroi né des difficultés économiques, du chômage et de l'exclusion, la responsabilité du mouvement ouvrier est de rappeler que le-la salarié-e n'a pas de solution individuelle. Le repli sur soi engendre des divisions dont profite le patronat et mène tout droit à l'intolérance, à la xénophobie et au racisme. Ensuite parce que l'armée suisse s'est distinguée, elle qui n'a, depuis sa création, su que tirer sur des ouvriers, au XIX<sup>e</sup> siècle, et lors des grèves de 1902 et de 1918. Un imbécile galonné (pléonasme) avait dit qu'en 1932 l'honneur de l'armée était en jeu. Et bien oui: elle y a perdu le peu qui lui restait. **♦**

Georges Tissot

Commémoration le 9 novembre 2014  
voir détails page 14





© SIT

## ÉCONOMIE DOMESTIQUE

# Du pain sur la planche

Entretien avec Gracinda, militante du SIT et employée de maison qui ne mâche pas ses mots.

**Interview** • Gracinda\* est militante depuis de très nombreuses années. Rebelle à toute forme d'injustice, elle a mené de nombreux combats pour la cause des salarié-e-s en France et continue désormais en Suisse avec le SIT. Elle témoigne aujourd'hui dans SITinfo, mais à visage couvert, car en Suisse, on peut prendre la porte pour moins que cela.

## Dans quel secteur d'activité travailles-tu ?

Je travaille depuis 25 ans en qualité d'intendante. Mon travail consiste à organiser la vie privée de personnes très aisées. Je travaille donc au domicile privé des particuliers. Je suis arrivée à Genève il y a 5 ans.

## Peux-tu nous parler des conditions de travail du secteur de l'économie domestique ?

Avant d'arriver à Genève, j'étais très confiante, pensant un peu naïvement qu'en Suisse les conditions de travail étaient bonnes et que la législation était respectée par les employeurs. Mais très rapidement, je me suis rendue compte que ce n'était pas du tout vrai. Dans ce secteur, les employeurs exigent de vous que vous soyez toujours à leur disposition. Ils demandent aux salarié-e-s de travailler 15 heures par jour, comme si c'était normal et habituel de travailler autant. Un jour, que je n'oublierai jamais, j'ai signalé à ma patronne que je travaillais 17 heures par jour sans jour de repos et elle a eu le culot de me répondre « je pensais que vous en redemandiez ». Dans ce secteur, les employeurs exigent également que leurs employé-e-s travaillent durant plusieurs semaines sans prendre de jour de repos. Je suis extrêmement

choquée par le total manque de respect des conditions de travail dans ce secteur. Comme moi, beaucoup d'employé-e-s de maison s'épuisent au travail et font des burn out à répétition. Ici à Genève, il est quasiment normal de faire des heures supplémentaires non payées, cela fait tacitement partie du job.

Ce manque de respect du droit du travail est indigne d'une ville comme Genève, siège de nombreuses organisations internationales, dont notamment l'Organisation internationale du travail. Il y a un laxisme important.

## Que faire pour changer cette situation ?

Je pense qu'en Suisse, nous avons une législation du travail qui ne protège pas assez les salarié-e-s. Les salarié-e-s ici ont très peur de

réclamer leurs droits, car ils-elles craignent de perdre leur emploi. De fait, ils-elles n'osent pas faire respecter leurs droits. En France, les travailleurs et travailleuses sont nettement mieux protégé-e-s contre les licenciements. Il faudrait améliorer le droit général du travail, pouvoir infliger des amendes beaucoup plus conséquentes aux patrons qui abusent. Les salarié-e-s devraient pouvoir faire respecter leurs droits sans risquer de perdre leur emploi. Je pense également aux employé-e-s de maison sans-papiers, qui ont encore plus de difficultés à réclamer leurs droits.

## Pourquoi as-tu choisi d'adhérer à un syndicat ?

En adhérant à un syndicat, on lui donne de la force pour défendre les salarié-e-s collectivement. Ceci est très important pour moi. Raison pour laquelle j'ai choisi le SIT, car lorsque je me suis inscrite à l'assurance chômage, c'était la seule caisse chômage qui exigeait d'être membre d'un syndicat. J'ai toujours milité pour combattre les injustices, les humiliations. En France, j'ai subi un harcèlement moral et j'ai été très bien soutenue et défendue par mon syndicat.

## Comment définis-tu un harcèlement moral ?

Les patrons l'utilisent pour pousser les gens à donner leur démission. En deux mots, c'est lorsqu'un employeur remet en question tes qualités, tes compétences professionnelles, tu passes de la meilleure à la pire. C'est très subtil, au début tu ne t'en rends pas compte. Mais c'est extrêmement destructeur, le travailleur ou la travailleuse se sent démoli-e, seul-e, isolé-e. On met des années à s'en remettre. Beaucoup de salarié-e-s sont confronté-e-s à cette réalité.

## Pourquoi milites-tu ?

Par conviction profonde. Ma détermination est très forte, car je crois que c'est uniquement tous-tes ensemble que nous pourrions apporter des changements positifs dans le monde du travail. Mais j'ai peu d'espoir à court terme. Les travailleurs et travailleuses ne se mobilisent pas assez. En Suisse, les résultats des votations démontrent que le peuple vote contre ses intérêts, il est totalement soumis à l'idéologie patronale. On a encore beaucoup de pain sur la planche. ♦

Propos recueillis par  
Martine Bagnoud

\*prénom fictif

## Décisions du SIT et de la CGAS

### Comité SIT

Lors des dernières séances de septembre et octobre le Comité SIT a :

- préparé le Congrès USS du 23 et 24 octobre et pris position sur les interventions de la délégation SIT au Congrès USS ;
- entendu la présentation de l'actualité syndicale et des enjeux des secteurs de la sécurité et du domaine social ;
- été informé de l'évolution des membres SIT, dans tous les secteurs pour 2014 ainsi que des adaptations des cotisations syndicales pour 2015 ;
- a été sollicité pour participer à l'action intersyndicale du 2 octobre 2014 menée par le secteur de la construction, puis a été mis au courant du bilan et des suites de cette action ;
- pris connaissance de la position syndicale face au budget de l'état 2015 ;
- discuté du bilan des votations du 28 septembre.
- été informé du déroulement de la campagne contre Ecopop, de la journée de formation organisée au SIT et de la manifestation nationale du 1<sup>er</sup> novembre.

### Votations du 30 novembre

- réaffirmé son soutien aux initiatives pour la suppression des forfaits fiscaux ;
- pris position contre le contre-projet à l'initiative cantonale sur les forfaits fiscaux et pour l'initiative ;

### Comité de la CGAS

Le Comité de la CGAS a :

- préparé le Congrès de l'USS ;
- été auditionnée par la commission de l'économie du Grand Conseil et a défendu l'initiative 151 ;
- rencontré l'UAPG ;
- discuté de l'audition sur les commissions officielles, de l'ouverture des magasins le 23 décembre et de la fiscalité des entreprises.

## Mobilisations

### LE SIT SE MOBILISE CONTRE ECOPOP, ACTIONS DE TRACTAGE :

**Judi 6 novembre, Gare Cornavin, de 7 h 15 à 8 h 45, rdv entrée principale**

**Judi 13 novembre, Place Bel Air, de 7 h 15 à 8 h 45**

Inscrivez-vous auprès de [sgaspar-rivoalan@sit-syndicat.ch](mailto:sgaspar-rivoalan@sit-syndicat.ch)

### MANIFESTATION DES SERVICES PUBLICS

Contre les mesures d'économie du Conseil d'Etat

Contre l'élévation du temps de travail

Contre le gel des salaires et le projet SCORE

**Mercredi 12 novembre 2014 de 12 h à 13 h 30**

Rassemblement Place Neuve

### COMMÉMORATION DU 9 NOVEMBRE:

**Dès 16h sur la Plaine de Plainpalais**, musique et animations par libradio

16h30, table ronde sur le thème « quelle résistance face aux attaques contre les libertés fondamentales? », 18h, discours, soupe et boissons offertes

## CARNET NOIR – MARCEL GRAND

Notre ami Marcel Grand est décédé le 12 octobre à l'âge de 84 ans. Menuisier à la Ville de Carouge, il en a été le délégué syndical, mais aussi membre du comité et du bureau du SIT (alors FSCG) ainsi que l'un des premiers présidents de la CRT – Confédération romande du travail. Ce militant infatigable avec une façon de qui laissait bouche bée celles et ceux qui l'écoutaient a été de ceux qui ont permis le renouveau syndical de la CRT et SIT dans les années 1970-1980.

### LE SIT

## ASSISES

# La diversité au travail, un enrichissement mutuel

« Comprendre les réalités professionnelles des personnes LGBT pour repenser le monde du travail » 28 et 29 novembre 2014

Ces assises ont pour but de définir ensemble les enjeux des questions LGBT dans le monde du travail. Le programme comprend des tables rondes, des plénières, des témoignages, des conférences, ainsi que des ateliers sur la santé au travail, sur la politique de diversité, sur les ressources juridiques, entre autres.

Des pistes d'actions et des outils concrets seront dégagés en réfléchissant conjointement avec les acteurs et actrices présent-e-s pour repenser ensemble le monde du travail.

Ces assises sont organisées par la Fédération genevoise des associations LGBT, en partenariat avec les associations professionnelles LWork et Network et la Haute Ecole de Travail Social de Genève. ♦

Le SIT soutient et sera présent aux assises avec un petit stand d'information. Participation gratuite, inscription obligatoire : [www.diversite-au-travail.ch](http://www.diversite-au-travail.ch)






# Sous le drapeau syndical 1845-2014

Une exposition à voir jusqu'au 25 janvier 2015 au musée cantonal d'archéologie et d'histoire à Lausanne

Cette collection exceptionnelle d'étendards syndicaux datant de 1873 à la fin du 20<sup>e</sup> siècle, rend compte de plus d'un siècle de lutte ouvrière. En effet dès le milieu du 19<sup>e</sup> siècle, les organisations ouvrières se dotent de drapeaux, signes de ralliement et éléments d'affirmation qui mettent en évidence leurs outils et leurs emblèmes. A travers ce matériel haut en couleur, l'exposition s'interroge sur l'évolution des conditions de travail et sur l'histoire des organisations syndicales, dès leurs origines jusqu'à

leurs développements les plus récents, marqués par de profondes mutations. Elle fait la part belle aux objets originaux et à l'iconographie, les drapeaux en premier lieu. 

Espace Arlaud, 2 bis pl. de la Riponne, Lausanne, jusqu'au 25 janvier - me, je et ve : 12h-18h, sa et di : 11h-17h, T : 021 316 38 50, [www.musees.vd.ch/espace-arlaud](http://www.musees.vd.ch/espace-arlaud)

## Appel à nos membres, lecteur-trice-s et militant-e-s du SIT



Souhaitez-vous partager vos photos prises lors d'une action du SIT ou à l'occasion d'un événement syndical, politique ou social à Genève?

**Vous pouvez nous les envoyer à l'adresse :**  
[sitinfo@sit-syndicat.ch](mailto:sitinfo@sit-syndicat.ch)

Les clichés retenus seront publiés avec mention de la source: lieu, date et sujet ainsi que le nom de l'auteur sauf si il-elle souhaite rester anonyme.

## metro BOULOT kino



MBK



Boulot



Kino

Le cinéclub sur le travail, avec débats et conférences chaque dernier mardi du mois

### saison 2014-2015

 <b>30 sept 14</b>	 <b>28 oct 14</b>	 <b>25 nov 14</b>	 <b>27 jan 15</b>
 <b>Trilogie</b> 24 fev 15 17 mars 15 31 mars 15	 <b>28 avril 15</b>	 <b>26 mai 15</b>	 <b>23 juin 15</b>

[www.metroboulotkino.ch](http://www.metroboulotkino.ch)

collaboration et projection

## CINELUX

8 Bd St Georges, 1205 Genève [www.cinelux.ch](http://www.cinelux.ch)



# Une assemblée combative

Retour en images sur l'assemblée intersyndicale du bâtiment du 2 octobre dernier.

A l'appel du SIT, Syna et Unia, plus de 500 travailleurs du bâtiment se sont réunis sur la plaine de Plainpalais autour d'une même revendication: une hausse de salaire de 150 frs.

Pour la première fois, cette assemblée a réuni les ouvriers du gros-oeuvre, du second-oeuvre et des parcs et jardins dans un même mouvement. Chapeau Messieurs. **♦**

Thierry Horner

Photos © Demir Sönmez



SIT INFO  
CP 3287  
1211 GENÈVE 3

JAB  
CH-1211 Genève 3  
P.P. / Journal

## Rédaction et mise en page

Davide De Filippo, Schönborn Hernandez.  
Police de caractère Adelle et Adelle Sans  
par TypeTogether

## Collaboration régulière

Martine Bagnoud, Valérie Buchs, Manuela Cattani,  
Équipe Chômage, Natalia Delgado, Mirella Falco,  
Jean-Luc Ferrière, Jésus Gomez, Thierry Horner,  
Emmanuelle Joz-Roland, Jorge Klappenbach, Selim  
Neffah, présidence du SIT, Sylvain Tarrit, Georges  
Tissot, Françoise Weber.

## Impression

Ediprim SA, Bienne  
Tirage: 11 w500 exemplaires  
Paraît 8 fois par an

Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais  
seulement avec mention complète de la source.

SIT-info accepte volontiers les contributions  
des membres, pour autant qu'elles portent  
sur l'activité syndicale au sens large et soient  
conformes aux principes généraux du SIT.